

# L'écho marmanhacois

octobre/novembre/décembre 2021

N° 6

P.3 // Vie municipale : Les élus à votre rencontre

P.5 // Mon village au quotidien : Sécurisation de la circulation

P.8 // Zoom sur : Les chats errants

P.9 // Paroles aux associations

# // Edito

Marmanhacoises, Marmanhacois,

Cette année 2021 se termine. Malheureusement l'épidémie repart avec comme conséquence des restrictions sur notre mode de vie. En tant que médecin responsable du centre de vaccination, je ne peux que vous conseiller de vous faire vacciner. Aucun vaccin n'est une armure empêchant la contamination. Cependant il évite de faire des formes sévères. Les personnes souhaitant une aide logistique (prise de rendez-vous, accompagnement) peuvent appeler la mairie. Nous ferons tout notre possible pour les satisfaire.



Nous avons décidé de sécuriser la circulation dans le village en particulier la rue Emile Duclaux (IME, école, foyer), la route de Réveilhac (étroitesse des rues, épicerie Canches), la départementale traversant le village ainsi que les hameaux du Mas de Sedaiges et de Péruejous. Vous lirez le descriptif du dispositif dans les pages suivantes.

Pour les dossiers de rénovation énergétique de la mairie, l'enfouissement des réseaux secs et humides et la voirie de la cité Prat Marsau, nous recevons la sous-préfète à la relance et le sous-préfet (secrétaire général de la Préfecture) avant les vacances de Noël pour leur montrer nos dossiers, leur faire visiter le village ainsi que les réalisations en cours (salle de motricité) ou finies (City Park, Estaplou) et bien évidemment demander des subventions.

Je crains que les festivités ne soient difficiles à organiser dans les prochaines semaines, il faut attendre le printemps pour reprendre ces moments de convivialité dehors, en particulier la fête du pain au four de Carvialle dont la rénovation est terminée ; je vous encourage à aller le voir.

L'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture et de bonnes fêtes de fin d'année.

**Michel Cosnier**  
*Maire de Marmanhac*

# // Vie municipale

## Flash Infos



Hameau de Gimel

## Les élus à votre rencontre

Les rencontres des habitants dans les différents quartiers et hameaux de la commune ont commencé dès le 25 septembre à Gimel puis début octobre au foyer rural pour les habitants de Prat Marsau.

Des membres de l'équipe municipale viennent répondre à vos questions et prendre en compte vos besoins. Les thèmes abordés lors des discussions sont divers : futurs travaux (voierie notamment), positionnement des conteneurs d'ordures ménagères, élimination des déchets verts...

**D'autres rencontres sont à venir dans les prochaines semaines ; vous y serez conviés par écrit. Nous vous attendons nombreux.**

**Une réunion avec les habitants de Prat Marsau a eu lieu le mardi 5 octobre 2021 à 18 h au foyer en présence des gestionnaires de réseaux (CABA – Syndicat d'Energie)**

Cette réunion a permis d'informer les riverains sur les travaux qui seront réalisés et la procédure en amont. En effet les services de la CABA vont se rendre dans chaque maison afin de faire le point sur le fonctionnement des réseaux sur les terrains privés.

Par la suite, un appel d'offres sera lancé pour retenir l'entreprise qui se chargera des travaux de génie civil.

**Les travaux devraient commencer en septembre 2022 et s'étaler sur une année.**



### Dégradation et vols de panneaux

Au cours des dernières semaines, des dégradations et des vols de panneaux portant le logo et le nom de la région "Auvergne Rhône-Alpes" ont été constatés.



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

La région qui finance largement de nombreux projets portés par la commune, envisage de porter plainte. Par ailleurs, des panneaux de limitation de vitesse ont été arrachés au niveau de l'IME.

### Rappel de la réglementation pour les feux

Il est strictement interdit de faire des feux, sauf avec dérogation accordée par la Préfecture.

Pour rappel, brûler des déchets à l'air libre peut être puni de 450€ d'amende. Conscients de la difficulté occasionnée par cette réglementation et face au nombre important de feux constatés, les élus de la CABA réfléchissent à une solution de collecte de déchets verts.

### Des bénévoles pour la médiathèque

Depuis la finalisation des travaux, l'Estaplou entre petit à petit en fonction. Après une exposition tenue pour les Journées du Patrimoine et l'installation du Relais Petite Enfance, c'est maintenant à la médiathèque d'entrer dans la danse.

Les premiers aménagements, réalisés par l'IME, vont être installés durant cette fin d'année afin de recevoir les nombreux livres et jeux donnés par les habitants. Ils seront complétés par des prêts du réseau de médiathèques de la CABA.

Si la logistique est bien avancée, il manque l'élément essentiel qui donnera vie à l'ensemble : les bénévoles.

Leurs missions sont multiples : choix des livres, ouverture de la médiathèque... mais surtout : assurer du lien et passer un bon moment.

Si vous souhaitez prendre part à cette nouvelle aventure, n'hésitez pas à entrer en contact avec la mairie.

### Concours "illuminations de Noël"

Le concours "illuminations de Noël" est reconduit cette année.

Trois prix seront décernés par le jury, pour récompenser les habitants qui auront décoré leur façade ou enclos, en respectant au mieux les 4 critères suivants :

- > La mise en scène
- > l'originalité
- > la prise en compte de l'environnement
- > l'animation de la voie publique



Seuls les participants qui se seront fait connaître auprès de la mairie avant le 20 décembre, pourront concourir.

# // Vie municipale

## Sécurisation de la circulation dans le bourg et les hameaux

De nombreux habitants du village ainsi que des visiteurs (touristes, joueurs de pétanque, randonneurs...) nous ont fait part de leur crainte d'accidents compte tenu de la vitesse excessive de certains véhicules dans la traversée du village, du hameau du Mas de Sedaiges et des hameaux de Lalande et Péruejols.

La sécurité des enfants aux abords de l'école et près de l'IME ainsi que celle des usagers est une nécessité ; aussi nous avons décidé de mettre en place les dispositions suivantes :

### Coeur de village

#### Entrée du bourg côté Jussac rue George Sand

(« La Campagne ») :

- Radar pédagogique réglé à 50km/h au niveau de l'entrée du terrain de pétanque
- Panneau 30km/h 100m avant l'usine Combelles

#### Entrée du bourg côté Laroquevieille sécurisation des abords de l'école :

- Radar pédagogique réglé à 30km/h en face du château de la Voulte
- Panneau 30 km/h au même endroit

#### Rue Emile Duclaux en venant de Mézergues :

- Panneau 30km/h avant l'IME

#### Route de Réveilhac (RD 58 en provenance de Roquena-tou) :

- Panneau 30 km/h au niveau du parc du château, sur le panneau Marmanhac
- Pose d'un panneau stop au lieu d'un "cédez le passage" au carrefour de la RD 59 et RD 58, après l'entrée du château

### Mas de Sedaiges :

- Panneau 30km/h à chaque entrée du hameau

### Péruejols :

- Au niveau du hameau de Lalande en provenance de Jussac : panneau 50km/h
- Au niveau du lieu-dit Le Couderc en provenance du Fau pose d'un panneau 50km/h
- Pose d'un panneau « Péruejols » par le Conseil Départemental aux 2 entrées du hameau.

**Nous espérons que ces mesures permettront de modérer les vitesses de circulation dans le village.**

**Nous sommes à votre écoute afin de recueillir vos remarques et suggestions.**



Rue Georges Sand

### Des radars pédagogiques pour votre sécurité

Les radars pédagogiques ont une mission préventive, en affichant la vitesse des véhicules. Ainsi, ils incitent les usagers de la route à modifier leur comportement en adaptant leur vitesse, sans les verbaliser.

# // Mon Village au quotidien

## Une aire de jeux à Péruejols



A Péruejols, les plus jeunes ont eu le plaisir de découvrir la nouvelle aire de jeux juste à côté du terrain de pétanque. Ce dernier sera drainé et ré ensablé courant 2022.

## Travaux de la mairie

Les demandes de subvention sont en cours.

Le 2 novembre les diagnostics réalisés par le bureau d'étude IGETEC ont été présentés en mairie. Cet état des lieux fait apparaître quelques faiblesses structurelles dans le bâtiment.

Beaucoup de non-conformités au niveau sécurité ont également été relevées. Ces travaux seront prioritaires. L'avant-projet sommaire sera quant à lui présenté par l'architecte le 30 novembre en mairie.

## Avancement pour la salle de motricité de l'école



Maquette de l'architecte

Toutes les entreprises ont été retenues.

Le montant des travaux est en dessous de l'estimation de l'architecte, il s'élève à 127 468 € H.T.

LOT 1 : GROS OEUVRE : CANTAL CONSTRUCTION

LOT 2 : SERRURERIE : SARL PRIVAT

LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES : SARL MENUISERIE DANIEL

LOT 4 : PLAQUISTERIE - ISOLATION : MENUI

LOT 5 : MENUISERIES INTERIEURES SARL MENUISERIE DANIEL

LOT 6 : ELECTRICITE : SARL LCE

LOT 7 : PEINTURE : SARL CUBIZOLLES

LOT 8 : SOLS : SARL CUBIZOLLES

L'ordre de service de commencement des travaux sera transmis à l'entreprise de gros oeuvre pour un démarrage du chantier au 15 décembre 2021.

La date de fin des travaux est prévue fin juillet 2022. A la rentrée prochaine les élèves devraient profiter de cette nouvelle salle.

### DECEMBRE - JANVIER

La saison calme commence !

Néanmoins, il est encore possible d'avoir une activité au jardin, tant qu'il n'y a pas de neige !



On peut passer les arbres fruitiers au lait de chaux afin de venir à bout de la plupart des champignons et insectes parasites et si ce n'est pas encore fait, vous pouvez supprimer les branches mortes.

Afin d'entretenir vos zones de plantation, vous pouvez arracher les plants. C'est un bon moment pour épandre du fumier ou du compost et de le recouvrir d'un bon paillage.

C'est aussi le bon moment pour penser à vos plantations pour l'année prochaine !

### FEVRIER

C'est le mois le plus froid de l'année !

Bien au chaud et à proximité d'une fenêtre, vous pouvez commencer à semer vos premiers plans d'aubergines, de poivrons, de choux-fleurs ou encore de laitues.

En fin de mois, vous pourrez également commencer à planter en pleine terre des fèves, des navets, des échalotes ou des bulbilles d'oignons.

Il est encore possible de mettre en terre vos arbres fruitiers. Pour une meilleure reprise vous pouvez faire un « pralinage » des racines en réalisant un mélange liquide composé à 50 % de terre argileuse et 50 % de compost.

Laissez tremper une bonne dizaine de minutes les racines dans ce mélange avant de mettre en terre.



***Pensez à nous communiquer vos remarques, et expériences afin de les faire partager à tous les jardiniers !***

## Signalement pour les chats errants

Ces derniers mois, la mairie a reçu de nombreux signalements de chats errants.

Tout d'abord, une petite définition pour fixer le cadre d'un animal en errance :

« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ».

Ainsi, la règle du Code civil rend le propriétaire du chat responsable de celui-ci.

Rappel des obligations des propriétaires :

Le propriétaire est responsable des dégâts que son animal pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée. En outre, tout chat de plus de 7 mois, né après le 1er janvier 2012, doit être identifié. Le propriétaire doit aussi apporter tout le soin nécessaire au bon traitement de son animal.

### Que faire face à un chat errant ?

Tout d'abord, s'assurer que l'animal est sauvage. En effet, il est fréquent qu'un chat se perde, ou soit abandonné par ses maîtres. N'hésitez pas à le signaler à vos voisins ou à la mairie afin de l'identifier.

### Nourrir un chat errant : une fausse bonne idée ?

Il est interdit sur la voie publique de nourrir les chats dont vous n'êtes pas le propriétaire. Un chat nourri, même de manière épisodique reviendra, invariablement, gratter à votre porte pour réclamer son dû. En outre, si vous avez d'autres animaux, il pourrait les contaminer avec des parasites (puces, maladies). Si toutefois vous décidez de le faire (rien ne vous empêche d'adopter un animal), sachez que vous devenez son propriétaire, avec toutes les obligations qui en découlent : stérilisation, soin, identification...



### La stérilisation : la meilleure manière d'éviter la prolifération

Si quelques chats errants dans un voisinage ne sont d'apparence pas problématiques, ils peuvent cependant rapidement se reproduire. En effet, un félin est en capacité de procréer à partir de ses 4 mois. S'ensuit un nombre de naissances exponentiel difficilement contrôlable.

Pour éviter ces déconvenues, un seul moyen : la stérilisation.

La procédure la plus habituelle consiste en la capture de l'animal, pour ensuite l'emmener dans un centre de stérilisation avant de le relâcher dans son habitat naturel.

Pour rappel, toute régulation faite directement par les particuliers, qui relève de la maltraitance animale, est interdite.

Bien que les maires n'aient aucune obligation de procéder à la stérilisation des animaux, la commune de Marmanhac a une convention avec l'association 30 millions d'amis qui prend en charge une partie des frais.

***Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la mairie.***

# // Actions sociales - Parole aux associations

## L'association "Les Gambadous"

L'association « Les Gambadous » a pour mission la gestion de l'accueil de loisirs attaché aux écoles (A.L.A.E) de Marmanhac et Laroquevieille. Les membres du bureau sont, en majorité, des parents bénévoles, désireux de s'investir pour les enfants et les communes.

Le fonctionnement associatif est financé par la facturation aux familles, la CAF. Chaque année également, les mairies de Marmanhac et Laroquevieille accordent des subventions afin de participer au bon fonctionnement de l'A.L.A.E.

Cet accueil constitue un point central pour les deux communes et propose une prise en charge des enfants scolarisés dès 7h le matin, jusqu'à 8h50, puis de 16h30 à 19h en soirée.

Comme son nom l'indique, l'A.L.A.E. n'est pas un simple mode de garde. Le partenariat mis en place avec le centre social de la vallée de l'Authre, permet la mise à disposition d'animatrices formées, qui proposent des activités pédagogiques, favorisant la créativité, l'autonomie et le bien-être de chaque enfant, en fonction de son rythme.

Les animatrices sont quotidiennement les mêmes et constituent un repère pour les enfants pris en charge : Valérie KEURINCK (directrice), Élisabeth DUVAL et Joëlle LAVIGNE.

Une aide aux devoirs est également proposée par trois bénévoles, trois fois par semaine : Dominique LACOMBE, Lucienne ROUBY, Elodie NOURRY. C'est un atout majeur dans l'accueil et l'accompagnement des enfants.

Cette année, le bureau de l'association a été renouvelé en quasi-totalité, suite à 4 démissions :

Présidente : Marion RIEFFEL // Vice présidente : Christelle DELMONT

Trésorière : Pauline AUSSET // Trésorière adjointe : Elodie NOURRY

Secrétaire : Pauline VERNET // Secrétaire adjointe : Marlène JOANNY

Merci aux parents et bénévoles qui se sont mobilisés pour faire perdurer l'association. Merci aux mairies et au centre social pour le soutien apporté.

Pour toute information/question, n'hésitez pas à nous contacter :

Association « Les Gambadous » : Lasborie, 15250 Marmanhac 04.71.47.34.82 [lesgambadous15@gmail.com](mailto:lesgambadous15@gmail.com)

Marion RIEFFEL : 06.67.85.26.63 [marionrieffel15@gmail.com](mailto:marionrieffel15@gmail.com)

## Association des Parents d'Elèves (APE)

Le dimanche 3 Octobre s'est tenu l'assemblée générale de l'APE. Celle-ci fut précédée d'un petit « Festi Foot » organisé par l'APE dans le but de se faire rencontrer les nouveaux parents et de créer un événement convivial sur le nouveau city park.



Malgré un temps difficile, la bonne humeur était au rendez-vous et six équipes ont pu s'affronter une heure durant avant d'être stoppées par la pluie. Expérience à renouveler au printemps !

Concernant l'Assemblée Générale, le constat d'une nouvelle année compliquée en terme d'événements notamment dû à la situation sanitaire et aux restrictions.

Une partie du bureau se voit renouvelée avec l'arrivée de Magali Frater en tant que vice-présidente et Emilie Monier en tant que trésorière.

A très vite pour de nouvelles festivités !

# // Animations et manifestations

## Relais Petite Enfance (RPE)

Depuis quelques semaines, l'Estaplou est devenu le lieu d'accueil, de rencontre et d'échange pour le RPE du Centre social de la Vallée de l'Authre.



Les animations collectives se font les 2e et 4e vendredis du mois, de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires), sur inscription.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Centre social au 04.71.47.24.10.



## Journées du Patrimoine



Parce qu'un village sans mémoire est un village sans avenir, Hubert Caumes et de Laurent Tellier, ont ouvert les portes de l'Estaplou à l'histoire de Marmanhac, le 18 et 19 septembre. Grâce à des témoignages vidéo ainsi qu'à des archives issues de la commune ou de particuliers, de très beaux souvenirs ont refait surface. De la pompe à incendie de 1908, jusqu'au cadastre napoléonien de 1813, le passé de notre commune s'est déroulé au fil de l'exposition. Du factuel, tel que l'incendie de l'usine Combelle en 1977, l'histoire de l'atelier de vannerie à Gimel, le triste souvenir du sacrifice du jeune Bernard Wourms en 1944, mais aussi des passages plus poétiques au travers des écrits de Fernand Prax, de cartes postales et diverses photos familiales.

Ce que les organisateurs retiennent en particulier : un succès inattendu, avec de beaux moments d'échanges et de convivialité autour d'un passé, qui trace la voie du futur. Leur souhait pour l'an prochain : solliciter les habitants qui possèdent des documents afin que ces journées du patrimoine soient celles de l'ensemble de la population. L'appel est lancé !

## Salon du livre

Le Salon du Livre s'est déroulé le 10 octobre dernier pour sa 10ème édition dans les salons du château de Sédaiges. Une petite vingtaine d'auteurs (dont certains de renommée nationale) ont répondu présent avec une grande diversité de genres littéraires.



Plus de 250 personnes sont venus échanger avec les différents auteurs dans une ambiance conviviale.

Monsieur De Varax a offert un apéritif avec la présence de plusieurs personnalités (Sénateur, Députés, Président du Conseil départemental, Conseillère départementale et sous-préfet de l'arrondissement d'Aurillac).

Cette manifestation a été organisée par la commune et le comité des fêtes avec la collaboration de Monsieur De Varax et le soutien de la librairie Point Virgule.

L'année prochaine, le salon du livre prendra une autre dimension avec la remise d'un prix littéraire, seul prix décerné dans le département du cantal.

## Accueil des nouveaux arrivants et jeunes diplômés

Les personnes arrivées dans la commune depuis 2018 (pas de cérémonie depuis) et les diplômés de 2021 ont été conviés à un pot le vendredi 5 novembre en présence des président(e)s des associations de la commune, des membres du Conseil municipal et du CCAS.



Près de 40 nouveaux foyers et 14 diplômés (du Brevet des Collèges jusqu'aux études supérieures) étaient concernés. Les arrivants ont pu découvrir les activités présentes sur la commune et faire des connaissances ; les diplômés ont reçu un bon d'achat.

La soirée a réuni une petite centaine de personnes dans une ambiance conviviale.

Toutes nos excuses aux personnes qui auraient été oubliées.

## Cérémonie du 11 novembre

Après la cérémonie officielle, qui avait rassemblé une belle assistance, Laurent Tellier a souhaité célébrer aussi les cent ans de notre Monument aux Morts.

« Il y a cent ans, à quelques jours près, c'était le 31 octobre 1921, eut lieu l'inauguration du monument aux morts. Un an avant la loi de 1922 instituant la journée nationale du souvenir le 11 novembre.

A l'église de Marmanhac, le curé de l'époque, l'abbé Lisorgues avait célébré une messe à la mémoire des enfants de Marmanhac morts pour leur pays dans les enfers de Verdun, du Chemin des Dames, de la Somme et des champs de bataille.



Puis le Maire de l'époque, Monsieur Antoine Dalbin, le Conseil municipal et les Combattants se sont réunis, sur cette place alors appelée Place de la Roudade, pour rendre les honneurs aux combattants de Marmanhac, les enfants du pays, partis en 1914 pour quelques jours afin de renvoyer les Allemands chez eux, après une rapide bataille. On sait ce qu'il advint.

Dès la fin de la guerre, sous la pression de ceux qui étaient devenus Anciens Combattants et face au désastre pour la jeunesse, les communes ont souhaité ériger un monument, qui serait l'ultime hommage à ceux qui sont partis pour la der des ders.

On connaît la suite, on rajoutera, chez nous comme ailleurs, à la liste, ceux de la deuxième guerre, une génération plus tard et puis en 1983 le jeune soldat François Raoux tué au Liban. En mai 2011 fut rajouté le soldat Baduel, un oublié de la Première Guerre.

Le monument a été conçu par l'architecte Monsieur Croizet, d'Aurillac et sculpté par Monsieur Lesme de Saint-Flour. Il a été financé par une subvention de l'état, le produit de ventes exceptionnelles et l'organisation d'événements et de collectes. L'an prochain, en 2022, nous célébrerons le centenaire de la cérémonie du souvenir. »

# Comment joindre la mairie

L'accueil du public se fait désormais du lundi au jeudi de **8h30 à 11h30** et l'après-midi de **12h30 à 16h30**. Le vendredi de **8h à 12h**.

En dehors de ces horaires, une permanence est assurée par le maire ou ses adjoints, **les samedis, de 10h à 12h**.

En cas d'urgence, une astreinte téléphonique est mise en place, au numéro de la mairie, le **04.71.47.30.43** ou au **06.72.17.61.21**.

## // Agenda municipal

**14 janvier**

**Cérémonie des vœux**  
Au foyer, à 18h30

*Les informations données ici sont sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire et des directives à appliquer.*

### Inscription sur les listes électorales

Pour les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales, vous pouvez le faire :

- > soit en mairie en vous présentant avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité
- > soit en ligne sur le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales, sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

L'an prochain étant une année d'élections, il est préférable de vous inscrire jusqu'au **04 mars 2022** pour les élections présidentielles et jusqu'au **06 mai 2022** pour les élections législatives.

### # Restons connectés !

Site internet : [www.marmanhac.fr](http://www.marmanhac.fr)



**Rejoignez nous sur Facebook !**  
[www.facebook.com/commune.demarmanhac.9](https://www.facebook.com/commune.demarmanhac.9)

Mairie de Marmanhac  
2 place du monument et  
des anciens combattants  
15250 MARMANHAC  
Tél : 04.71.47.30.43  
[www.marmanhac.fr](http://www.marmanhac.fr)

### Bulletin municipal de Marmanhac N°6

**Rédaction et mise en page :**  
Mairie de Marmanhac  
[mairie.marmanhac@orange.fr](mailto:mairie.marmanhac@orange.fr)

**Crédits photos :**  
Mairie de Marmanhac

**Impression :**  
i2s imprimerie  
Imprimé sur papier certifié PEFC  
Encres végétales



*Conformément à la volonté de  
l'équipe municipale de vous  
fournir une information neutre, ce  
bulletin municipal ne contient pas  
d'encart publicitaire.*